

# Plan d'études de "Langue et Littérature françaises"

## ("Französische Sprach- und Literaturwissenschaft")

La Faculté des Lettres de l'Université de Berne

décète :

conformément à l'article 83 des Statuts de l'Université de Berne du 17 décembre 1997 (Statuts de l'Université, StUni) et au règlement sur les études et sur les contrôles à la Faculté des Lettres de l'Université de Berne d'octobre 2005 (RSL 05).

### I. Considérations générales

PROGRAMMES  
D'ÉTUDES

**Art. 1** L'Institut de Langue et de Littérature françaises offre, dans le cadre des enseignements de la Faculté des Lettres, une formation en "Langue et Littérature françaises", avec les programmes d'études suivants :

a un programme d'études Bachelor (Ba) "Langue et Littérature françaises" ("*Französische Sprach- und Literaturwissenschaft*") en Major de 120 crédits,

b un programme d'études Bachelor (Ba) "Langue et Littérature françaises" ("*Französische Sprach- und Literaturwissenschaft*") en Minor de 60 crédits,

c un programme d'études Bachelor (Ba) "Langue et Littérature françaises" ("*Französische Sprach- und Literaturwissenschaft*") en Minor de 30 crédits dans le cadre des cursus d'études pour les étudiant(e)s des autres Facultés,

d un programme d'études Master (Ma) "Linguistique / Littérature françaises" ("*Französische Sprachwissenschaft / Literaturwissenschaft*") en Major de 90 crédits,

e un programme d'études Master (Ma) "Linguistique / Littérature françaises" ("*Französische Sprachwissenschaft / Literaturwissenschaft*") en Minor de 30 crédits.

TITRES

**Art. 2** L'Institut de Langue et de Littérature françaises prépare aux titres suivants :

a Bachelor of Arts (B A) in French Linguistics and Literature, Universität Bern (*Bachelor of Arts en Langue et Littérature françaises, Universität Bern*),

b Master of Arts (M A) in French Linguistics / Literature with special qualification in Linguistics, Universität Bern (*Master of Arts en Linguistique / Littérature françaises avec dominante Linguistique, Universität Bern*).

c Master of Arts (M A) in French Linguistics / Literature with special qualification in Literature, Universität Bern (*Master of Arts en Linguistique / Littérature françaises avec dominante Littérature, Universität Bern*).

MODULES POUR D'AUTRES PROGRAMMES D'ETUDES	<p><b>Art. 3</b> <sup>1</sup> L'Institut de Langue et de Littérature françaises offre un programme d'études "Langue et Littérature françaises" de niveau Ba dans le cadre des cursus d'études extra-Faculté.</p> <p><sup>2</sup> L'Institut de Langue et de Littérature françaises offre également des modules en Ba (Minor) "Langue et Littérature françaises" pour les étudiant(e)s qui ont le français comme branche d'études à la Pädagogische Hochschule Bern (PH).</p> <p><sup>3</sup> L'Institut de Langue et de Littérature françaises ouvre ses cours aux autres Instituts de langues et littératures romanes (italien, espagnol).</p>
NOTATION DES PERFORMANCES D'ETUDES	<p><b>Art. 4</b> Tous les cours et les modules sont notés. Les modalités de contrôle des performances sont communiquées au début des cours par les enseignant(e)s concerné(e)s.</p>
COMBINAISON AVEC D'AUTRES PROGRAMMES D'ETUDES	<p><b>Art. 5</b> Le programme Bachelor "Langue et Littérature françaises" et le programme Master "Linguistique / Littérature françaises" en Major peuvent être combinés avec tous les autres programmes d'études en Minor figurant à l'article 10 RSL 05.</p>
DUREE DES ETUDES ET PROLONGATION	<p><b>Art. 6</b> <sup>1</sup> Les études en Bachelor durent six semestres en temps réglementaire.</p> <p><sup>2</sup> Les études en Master durent quatre semestres en temps réglementaire.</p> <p><sup>3</sup> Les étudiant(e)s qui, pour des motifs légitimes, ne peuvent pas respecter le temps réglementaire des études ont la possibilité de demander une prolongation (art. 13 RSL 05). Sont considérés comme motifs légitimes notamment : activités lucratives, grossesse, éducation de ses enfants, service militaire, service civil et maladie.</p>
CONSEILS POUR LES PROGRAMMES D'ETUDES	<p><b>Art. 7</b> Les étudiant(e)s ont droit à des conseils réguliers pour leurs études. Ces conseils sont assurés par les directeur(trice)s de l'Institut de Langue et de Littérature françaises et par leurs collaborateur(trice)s enseignant(e)s.</p>

## **II. Programme d'études Bachelor**

### **1. Ba "Langue et Littérature françaises" en Major (120 crédits)**

**(Ba "Französische Sprach- und Literaturwissenschaft" – Major 120 KP)**

CONTENU	<p><b>Art. 8</b> Le Ba de français en Major comprend deux matières : Linguistique française (<i>Französische Sprachwissenschaft</i>) et Littérature française (<i>Französische Literaturwissenschaft</i>).</p>
BUTS	<p><b>Art. 9</b> <sup>1</sup> Le Ba en Major dispense des enseignements fondamentaux dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements s'inscrivent dans des perspectives historiques, systématiques et pratiques (analyses textuelles et discursives). Par ailleurs, le Ba poursuit les buts suivants :</p>

a acquisition des connaissances de base en linguistique et en littérature françaises,

b maîtrise des instruments méthodologiques et théoriques pour l'étude du français,

c sensibilisation aux aspects écrits et oraux de la langue et de la littérature françaises,

d perfectionnement en expression et en civilisation françaises,

e développement des capacités des étudiant(e)s à effectuer des travaux personnels.

<sup>2</sup> En plus de son orientation scientifique, le Ba de français offre une formation appliquée en vue de l'insertion professionnelle des étudiant(e)s.

CONDITIONS  
D'ADMISSION

**Art. 10** L'accès au Ba de français en Major demande une formation en latin. Cette formation est sanctionnée soit au moyen d'une Maturité avec latin, soit au moyen d'un enseignement de latin organisé par la Faculté des Lettres. Cet enseignement de latin consiste en un cours d'introduction de six heures (SWS) au total [soit 6 crédits], réparties sur deux semestres. Ce cours d'introduction n'est pas compris dans le Ba de français. Il figure de manière séparée dans le Diploma Supplement.

SÉJOUR

**Art. 11** <sup>1</sup> Un séjour dans un pays francophone est obligatoire. Il dure six mois (ou deux fois trois mois) et il est doté de 6 crédits. Ce séjour aura lieu de préférence entre le 3<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> semestre du Ba. Pour la reconnaissance de leur séjour, les étudiant(e)s doivent présenter un rapport de cinq pages A4 sur celui-ci à leur professeur responsable. Les étudiant(e)s francophones peuvent être dispensé(e)s de ce séjour sur demande. Dans ce cas, les crédits (6 crédits) correspondants doivent être utilisés pour un ou des enseignement(s) de français de même dotation.

<sup>2</sup> Le séjour peut aussi être effectué durant un semestre dans une université francophone étrangère (mobilité Erasmus / Socrates). Dans ce cadre, un maximum de 30 crédits peut être comptabilisé pour les études. Pour le français, seuls les enseignements validés, notés et conformes au plan d'études de français de l'Université de Berne seront reconnus dans le cursus normal du Ba.

ORGANISATION DES  
ÉTUDES

**Art. 12** <sup>1</sup> Le Ba de français en Major comporte une phase propédeutique (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres) et une phase principale (*Hauptstudium*) (3<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> semestre).

<sup>2</sup> Le modèle du programme d'études du Ba en Major figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.

<sup>3</sup> La description des enseignements et des modules du Ba en Major figure dans l'annexe 2 de ce plan d'études.

DOMAINE À CHOIX  
(WAHLBEREICH)

**Art. 13** Dans le programme d'études du Ba en Major figure un domaine à choix de 15 crédits à la disposition des étudiant(e)s. Ce domaine à choix est pris parmi les cours offerts à cet effet dans le cadre de la Faculté des Lettres. L'Institut de Langue et Littérature françaises recommande à tous/toutes ses étudiant(e)s de suivre un ou deux cours supplémentaires de latin à l'Institut de Philologie Classique.

RÉPARTITION DES  
AXES D'ÉTUDES

**Art. 14** Les axes d'études du Ba de français en Major se répartissent comme suit :

FORMATION  
FONDAMENTALE ET  
EMPIRIQUE

- a linguistique française : 41 ou 44 crédits,
- b littérature française : 44 ou 41 crédits,
- c travail final Ba : 10 crédits,
- d compétence en langue et en expression françaises : 4 crédits.

**Art. 15** <sup>1</sup> La formation du Ba de français en Major comprend cinq domaines principaux :

- a approfondissement de la maîtrise de la langue (cours d'expression),
- b linguistique moderne (acquisition des méthodes et des instruments en linguistique française, description du français contemporain, analyse linguistique et stylistique des discours, sociolinguistique et contact des langues, linguistique des médias...),
- c linguistique historique (développement de la langue française en liaison avec son contexte historique et culturel, mise en place des grands courants linguistiques),
- d histoire de la littérature et de la culture françaises (rapports entre les textes et leur contexte historique, évolution des genres et de leur hiérarchie, mise en place des grands courants littéraires),
- e méthodes de l'analyse littéraire, lecture d'œuvres littéraires (apprentissage des outils indispensables pour l'étude du discours littéraire en prose, du discours théâtral et du discours poétique).

<sup>2</sup> La formation dans ces différents domaines s'effectue par des cours d'introduction et des enseignements de base.

TRAVAUX ÉCRITS

**Art. 16** Dans le cadre de l'ensemble des séminaires, les étudiant(e)s rédigent six travaux écrits (de 8 à 10 pages A4 chacun).

TRAVAIL FINAL BA  
(BACHELORARBEIT)

**Art. 17** <sup>1</sup> Au dernier semestre de leurs études en Ba (Major), les étudiant(e)s doivent effectuer un travail final (env. 12 pages A4). Ce travail porte sur un sujet librement choisi par les étudiant(e)s. Il est doté de 10 crédits.

<sup>2</sup> Si le cours optionnel du 6<sup>e</sup> semestre (annexe 1) est pris en linguistique française, le travail final doit être effectué en littérature française. Si le cours optionnel du 6<sup>e</sup> semestre est pris en littérature française, le travail final doit être effectué en linguistique française.

EXAMEN FINAL BA  
(BACHELOR-  
FACHPRÜFUNG)

**Art. 18** <sup>1</sup> Au dernier semestre de leurs études en Ba (Major), les étudiant(e)s doivent passer un examen oral (20 mn) sur un thème libre. Cet examen oral est comptabilisé dans les crédits du travail final Ba (1/3 de la note).

<sup>2</sup> Si le travail final Ba est pris en linguistique française, cet examen oral doit être passé en littérature française. Si le travail final Ba est pris en littérature française, cet examen oral doit être passé en linguistique française.

NOTATION ET  
COMPENSATION

**Art. 19** <sup>1</sup> Toutes les prestations fournies par les étudiant(e)s sont notées. Les enseignements sont évalués soit individuellement, soit en combinaison par module. A l'intérieur d'un module, les notes peuvent être compensées.

<sup>2</sup> Deux notes insuffisantes en Ba (Major) peuvent être compensées. Cependant, les cours propédeutiques d'introduction à la linguistique et à la littérature françaises sont non compensables en Ba (Major).

<sup>3</sup> Les notes du domaine à choix (*Wahlbereich*) ne peuvent pas être compensées (art. 24 al. 4 RSL 05).

RÉPÉTITION DES  
CONTRÔLES

**Art. 20** Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignant(e)s concerné(e)s.

BOUCLAGE BA  
(*BA-ABSCHLUSS*)

**Art. 21** Le diplôme en Bachelor "Langue et Littérature françaises" est obtenu conformément aux articles 32 et 33 RSL 05

RESUME DES  
EXIGENCES EN BA  
(MAJOR) "LANGUE ET  
LITTÉRATURE  
FRANÇAISES"

**Art. 22** Le programme d'études Ba en Major comprend les enseignements suivants :

a 2 cours de langue/expression,

b 11 / 10 enseignements de linguistique française (dont 3 sous forme de séminaire),

c 10 / 11 enseignements de littérature française (dont 3 sous forme de séminaire),

d un travail écrit final Ba et un examen oral final Ba.

## 2. Ba "Langue et Littérature françaises" en Minor (60 crédits)

(Ba "*Französische Sprach- und Literaturwissenschaft*" – Minor 60 KP)

CONTENU

**Art. 23** Les études de français en Ba (Minor) comprennent deux matières: "Linguistique française" ("*Französische Sprachwissenschaft*") et "Littérature française" ("*Französische Literaturwissenschaft*"). Les étudiant(e)s doivent choisir l'une de ces deux matières comme dominante (*Studienschwerpunkt*). L'autre matière sera complémentaire (*Ergänzung*).

BUTS

**Art. 24** <sup>1</sup> Le Ba en Minor dispense des enseignements fondamentaux dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements s'inscrivent dans des perspectives historiques, systématiques et pratiques (analyses textuelles et discursives). Par ailleurs, le Ba a les buts suivants :

a acquisition des connaissances de base en linguistique et en littérature françaises,

b maîtrise des instruments méthodologiques et théoriques pour l'étude du français,

c sensibilisation aux aspects écrits et oraux de la langue et de la littérature françaises,

d perfectionnement en expression et en civilisation françaises,

e développement des capacités des étudiant(e)s à effectuer des travaux personnels.

<sup>2</sup> En plus de son orientation scientifique, le Ba de français offre une formation appliquée en vue de l'insertion professionnelle des étudiant(e)s.

CONDITIONS  
D'ADMISSION

**Art. 25** <sup>1</sup> L'accès au Ba de français (Minor) en dominante (*Studienschwerpunkt*) "Littérature française" demande une formation en

latin (voir art. 10). Si cette formation doit se faire à la Faculté des Lettres, elle consistera en un cours de latin de six heures (SWS) au total [soit 6 crédits], réparties sur deux semestres. Ce cours d'introduction au latin n'est pas compris dans le Ba de français. Il figure de manière séparée dans le Diploma Supplement.

<sup>2</sup> L'accès au Ba de français (Minor) en dominante (*Studienschwerpunkt*) "Linguistique française" ne demande pas de formation en latin.

#### SÉJOUR

**Art. 26** <sup>1</sup> Un séjour dans un pays francophone est obligatoire. Il dure 3 mois et est doté de 3 crédits. Ce séjour aura lieu de préférence entre le 3<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> semestre du Ba. Pour la reconnaissance de leur séjour, les étudiant(e)s doivent présenter un rapport de trois pages A4 sur celui-ci à leur professeur responsable. Les étudiant(e)s francophones peuvent être dispensé(e)s de ce séjour sur demande. Dans ce cas, les crédits (3 crédits) correspondants doivent être utilisés pour un enseignement de français de même dotation.

<sup>2</sup> S'ils/Si elles le désirent, les étudiant(e)s en Ba (Minor) sont libres d'effectuer un séjour d'un semestre dans une université francophone étrangère (mobilité Erasmus / Socrates). Dans ce cadre, un maximum de 30 crédits peut être comptabilisé pour les études. Pour le français, seuls les enseignements validés, notés et conformes au plan d'études de français de l'Université de Berne seront reconnus dans le cursus normal du Ba.

#### ORGANISATION DES ÉTUDES

**Art. 27** <sup>1</sup> Le Ba de français en Minor comporte une phase propédeutique (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres) et une phase principale (*Hauptstudium*) (3<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> semestre).

<sup>2</sup> Le modèle du programme d'études du Ba en Minor figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.

<sup>3</sup> La description des enseignements et des modules du Ba en Minor se trouve dans l'annexe 2 de ce plan d'études.

#### RÉPARTITION DES AXES D'ÉTUDES

**Art. 28** Les axes d'études en Ba (Minor) de français se répartissent comme suit :

a dominante (Linguistique française ou Littérature française) : 38 crédits,

b complémentaire (Littérature française ou Linguistique française) : 15 crédits,

c compétence en langue et en expression françaises : 4 crédits.

#### FORMATION FONDAMENTALE ET EMPIRIQUE

**Art. 29** <sup>1</sup> La formation en Ba (Minor) de français comprend cinq domaines principaux :

a approfondissement de la maîtrise de la langue (cours d'expression),

b linguistique moderne (acquisition des méthodes et des instruments en linguistique française, description du français contemporain, analyse linguistique et stylistique des discours, sociolinguistique et contact des langues, linguistique des médias...),

c linguistique historique (développement de la langue française en liaison avec son contexte historique et culturel, mise en place des grands courants linguistiques),

d histoire de la littérature et de la culture françaises (rapports entre les textes et leur contexte historique, évolution des genres et de leur hiérarchie, mise en place des grands courants littéraires),

e méthodes de l'analyse littéraire, lecture d'œuvres littéraires (apprentissage des outils indispensables pour l'étude du discours littéraire en prose, du discours théâtral et du discours poétique).

<sup>2</sup> La formation dans ces différents domaines s'effectue par des cours d'introduction et des enseignements de base.

TRAVAUX ÉCRITS

**Art. 30** Dans le cadre de l'ensemble des séminaires, les étudiant(e)s rédigent quatre travaux écrits (de 8 à 10 pages A4 chacun).

NOTATION ET  
COMPENSATION

**Art. 31** <sup>1</sup> Toutes les prestations fournies par les étudiant(e)s sont notées. Les enseignements sont évalués soit individuellement, soit en combinaison par module. A l'intérieur d'un module, les notes peuvent être compensées.

<sup>2</sup> Compensation de note insuffisante en Ba Minor : 1 note insuffisante peut être compensée.

RÉPÉTITION DES  
CONTRÔLES

**Art. 32** Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignant(e)s concerné(e)s.

BOUCLAGE MINOR  
(MINOR-ABSCHLUSS)

**Art. 33** La note finale découle de la moyenne pondérée selon les crédits accordés aux contrôles des performances (art. 32 al. 1 RSL 05).

RESUME DES  
EXIGENCES EN BA  
(MINOR) "LANGUE ET  
LITTÉRATURE  
FRANÇAISES"

**Art. 34** Le programme d'études Ba en Minor comprend les enseignements suivants :

a 2 cours de langue/expression,

b 9 enseignements dans la dominante (dont 3 sous forme de séminaire),

c 4 enseignements dans la matière complémentaire (dont 1 sous forme de séminaire).

### 3. Ba "Langue et Littérature françaises" en Minor mis à disposition des autres Facultés (30 crédits)

*(Ba "Französische Sprach- und Literaturwissenschaft" – Minor für Studierende anderer Fakultäten 30 KP)*

INSTITUTS  
CONCERNÉS

**Art. 35** <sup>1</sup> L'Institut de Langue et de Littérature françaises offre un Bachelor spécifique de 30 crédits en Minor pour les cursus d'études des Instituts des autres Facultés (Ba extra-Faculté).

<sup>2</sup> Les étudiant(e)s des autres Facultés peuvent également suivre le programme d'études Bachelor de 60 crédits en Minor (voir II.2), pour autant que le règlement de leur Faculté d'origine le permette.

CONTENU

**Art. 36** Les études de français en Ba extra-Faculté comprennent deux matières : "Linguistique française" ("*Französische Sprachwissenschaft*") et "Littérature française" ("*Französische Literaturwissenschaft*"). Les étudiant(e)s doivent choisir l'une de ces deux matières comme dominante (*Studienschwerpunkt*). L'autre matière sera complémentaire (*Ergänzung*).

BUTS

**Art. 37** Le Ba extra-Faculté dispense des enseignements fondamentaux dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements s'inscrivent dans des perspectives historiques, systématiques et pratiques (analyses textuelles et

discursives). Par ailleurs, le Ba extra-Faculté a les buts suivants :

a acquisition des connaissances de base en linguistique et/ou en littérature françaises,

b maîtrise des instruments méthodologiques et théoriques pour l'étude du français,

c sensibilisation aux aspects écrits et oraux de la langue et de la littérature françaises,

d perfectionnement en expression et en civilisation françaises,

e développement des capacités des étudiant(e)s à effectuer des travaux en français.

CONDITIONS  
D'ADMISSION ET  
PARTICULARITÉS

**Art. 38** <sup>1</sup> Le séjour dans un pays francophone n'est pas exigé pour le Ba extra-Faculté.

<sup>2</sup> La connaissance du latin n'est pas exigée pour le Ba extra-Faculté.

ORGANISATION DES  
ÉTUDES

**Art. 39** <sup>1</sup> Le Ba de français extra-Faculté comporte une phase propédeutique et une phase principale (*Hauptstudium*).

<sup>2</sup> Le modèle du programme d'études du Ba extra-Faculté figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.

<sup>3</sup> La description des enseignements et des modules du Ba extra-Faculté figure dans l'annexe 2 de ce plan d'études.

RÉPARTITION DES  
AXES D'ÉTUDES

**Art. 40** Les axes d'études de français en Ba extra-Faculté se répartissent comme suit :

a dominante (Linguistique française ou Littérature française) : 24 crédits,

b complémentaire (Littérature française ou Linguistique française) : 4 crédits,

c compétence en langue et en expression françaises : 2 crédits.

FORMATION  
FONDAMENTALE ET  
EMPIRIQUE

**Art. 41** <sup>1</sup> La formation de français en Ba extra-Faculté comprend cinq domaines principaux qui se répartissent, au choix, entre linguistique française, littérature française et cours d'expression :

a approfondissement de la maîtrise de la langue (cours d'expression),

b linguistique moderne (acquisition des méthodes et des instruments en linguistique française, description du français contemporain, analyse linguistique et stylistique des discours, sociolinguistique et contact des langues, linguistique des médias...),

c linguistique historique (développement de la langue française en liaison avec son contexte historique et culturel, mise en place des grands courants linguistiques),

d histoire de la littérature et de la culture françaises (rapports entre les textes et leur contexte historique, évolution des genres et de leur hiérarchie, mise en place des grands courants littéraires),

e méthodes de l'analyse littéraire, lecture d'œuvres littéraires (apprentissage des outils indispensables pour l'étude du discours littéraire en prose, du discours théâtral et du discours poétique).

<sup>2</sup> La formation dans ces différents domaines s'effectue par des cours d'introduction et des enseignements de base.



NOTATION ET COMPENSATION	<p><b>Art. 42</b> <sup>1</sup> Toutes les prestations fournies par les étudiant(e)s sont notées. Les enseignements sont évalués soit individuellement, soit en combinaison. A l'intérieur d'un module, les notes peuvent être compensées.</p> <p><sup>2</sup> Compensation de note insuffisante en Ba extra-Faculté : 1 note insuffisante peut être compensée.</p>
RÉPÉTITION DES CONTRÔLES	<p><b>Art. 43</b> Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignant(e)s concerné(e)s.</p>
BOUCLAGE MINOR ( <i>MINOR-ABSCHLUSS</i> ) EXTRA-FACULTÉ	<p><b>Art. 44</b> La note finale découle de la moyenne pondérée selon les crédits accordés aux contrôles des performances (art. 32 al. 1 RSL 05).</p>
RESUME DES EXIGENCES EN BA EXTRA-FACULTE "LANGUE ET LITTERATURE FRANÇAISES"	<p><b>Art. 45</b> Le programme d'études en Ba extra-Faculté comprend les enseignements suivants :</p> <p>a 1 cours de langue/expression,</p> <p>b 6 enseignements dans la dominante (dont 2 sous forme de séminaire avec un travail écrit),</p> <p>c 1 enseignement dans la matière complémentaire.</p>

### **III. Programme d'études Master**

#### **4. Ma "Linguistique / Littérature françaises" en Major (90 crédits)**

**(Ma "Französische Sprachwissenschaft / Literaturwissenschaft" – Major  
90 KP)**

CONTENU	<p><b>Art. 46</b> Le Ma de français en Major comporte deux matières : "Linguistique française" (<i>Französische Sprachwissenschaft</i>) et "Littérature française" (<i>Französische Literaturwissenschaft</i>). Les étudiant(e)s doivent choisir l'une de ces deux matières comme dominante (<i>Schwerpunkt</i>). L'autre sera prise comme matière complémentaire (<i>Ergänzung</i>).</p>
BUTS	<p><b>Art. 47</b> <sup>1</sup> Le Ma en Major dispense des enseignements approfondis et spécialisés dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements concernent aussi bien la synchronie que la diachronie. Ils privilégient à la fois les points de vue théoriques et empiriques sur les textes et sur les discours. Le Ma en Major a les buts suivants :</p> <p>a offre d'enseignements de spécialité dans les grandes disciplines de la linguistique et de la littérature françaises,</p> <p>b approfondissement des méthodes analytiques et critiques en linguistique et en littérature françaises,</p> <p>c consolidation de la culture linguistique et littéraire en français,</p> <p>d formation à la recherche fondamentale et sensibilisation à la recherche appliquée aux activités professionnelles.</p> <p><sup>2</sup> En outre, le Ma suivi avec succès permet aux étudiant(e)s qui le</p>

PARTICULARITÉS ET CONDITIONS D'ADMISSION	souhaitent de préparer un doctorat en Linguistique ou en Littérature françaises. <b>Art. 48</b> <sup>1</sup> Les conditions d'admission aux études en Master sont réglementées par les dispositions des articles 4 et 5 RSL 05. En particulier, au cas où des enseignements du Ba fondamentaux pour la branche d'études manquent, ces enseignements doivent être rattrapés durant les études en Master et en complément du programme Master. Ils figurent de manière séparée dans le Diploma Supplement.
ORGANISATION DES ÉTUDES	<sup>2</sup> L'accès au Ma (Major) en "Linguistique / Littérature françaises" demande une Maturité avec latin ou un cours d'introduction de latin à la Faculté des Lettres de six heures (SWS) au total [soit 6 crédits], réparties sur deux semestres. Ce cours d'introduction n'est pas compris dans le Ma de français. Il figure de manière séparée dans le Diploma Supplement. <b>Art. 49</b> <sup>1</sup> Le Ma (Major) "Linguistique / Littérature françaises" dure 4 semestres. Il consiste en un Masterstudium (7 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup> semestre) et en une Masterphase (10 <sup>e</sup> semestre). Il s'achève par un mémoire de Master au 10 <sup>e</sup> semestre. <sup>2</sup> Le modèle du Ma en Major figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études. <sup>3</sup> La description des enseignements et des modules du Ma en Major se trouve dans l'annexe 2 de ce plan d'études.
RÉPARTITION DES AXES D'ÉTUDES	<b>Art. 50</b> Les axes d'études en Ma (Major) de français se répartissent comme suit : a dominante avec le mémoire de Master (37 + 30 crédits), b matière complémentaire (23 crédits).
FORMATION FONDAMENTALE ET EMPIRIQUE	<b>Art. 51</b> La formation en Ma (Major) de français comprend quatre domaines principaux : a linguistique du français actuel (linguistique des textes, théories et méthodes en rhétorique / stylistique des discours, sémiologie de la communication, variantes géographiques du français, linguistique et enseignement du français, étude des genres non littéraires...), b linguistique diachronique (histoire de la langue française, évolution des idées linguistiques, histoire de la rhétorique, étude philologique des textes, stylistique historique), c histoire de la littérature et de la culture françaises (mise en évidence des convergences idéologiques et des parentés de motifs à une époque donnée, rapports interculturels et littérature comparée, modes spécifiques des transmissions du savoir à une époque donnée), d méthodes de l'analyse littéraire (analyse structurale et stylistique des textes littéraires; étude des genres littéraires).
DOMAINE À CHOIX	<b>Art. 52</b> Les étudiant(e)s ont une fois pendant leurs études en Ma (Major) la possibilité de remplacer un enseignement du Ma de français par un enseignement de Ma de créditation équivalente suivi dans un autre Institut de langues et littératures romanes (italien, espagnol) à l'Université de Berne. Cet enseignement sera validé s'il a été évalué par une note et s'il n'a pas été comptabilisé dans cet autre Institut.
RECONNAISSANCES	<b>Art. 53</b> Les enseignements de français qui ont été validés et notés aux Universités de Fribourg ou de Neuchâtel dans le cadre des programmes de Ma de français BENEFRRI seront reconnus automatiquement.

TRAVAUX ÉCRITS	<b>Art. 54</b> Dans le cadre de l'ensemble des séminaires, les étudiant(e)s rédigent cinq travaux écrits (de 8 à 10 pages A4 chacun).
MÉMOIRE DE MA (MASTERARBEIT)	<b>Art. 55</b> Au cours du dernier semestre des études en Ma (Major), un mémoire de Master d'environ 80 pages A4 doit être rédigé dans la dominante choisie ( <i>Schwerpunkt</i> ). Ce mémoire est doté de 30 crédits. Il consiste en un travail scientifique consacré à un sujet théorique ou appliqué en linguistique française ou en littérature française.
NOTATION ET COMPENSATION	<b>Art. 56</b> <sup>1</sup> Toutes les prestations fournies par les étudiant(e)s sont notées. Les enseignements sont évalués soit individuellement, soit en combinaison par module. A l'intérieur d'un module, les notes peuvent être compensées.  <sup>2</sup> Compensation de note insuffisante en Ma Major : 1 note insuffisante peut être compensée.
RÉPÉTITION DES CONTRÔLES	<b>Art. 57</b> Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignant(e)s concerné(e)s.
BOUCLAGE MA (MA-ABSCHLUSS)	<b>Art. 58</b> Le diplôme en Ma (Major) "Linguistique / Littérature françaises" est obtenu conformément aux articles 44 et 45 RSL 05.
RESUME DES EXIGENCES EN MA (MAJOR) "LINGUISTIQUE / LITTÉRATURE FRANÇAISES"	<b>Art. 59</b> Le programme d'études Ma en Major comprend les enseignements suivants :  a 7 enseignements dans la dominante (dont 3 sous forme de séminaire),  b 5 enseignements dans la matière complémentaire (dont 2 sous forme de séminaire),  c 1 colloque dans la dominante.

## 5. Ma "Linguistique / Littérature françaises" en Minor (30 crédits)

**(Ma "Französische Sprachwissenschaft / Literaturwissenschaft" – Minor  
30 KP)**

CONTENU	<b>Art. 60</b> Le Ma de français en Minor comporte deux matières : "Linguistique française" ( <i>Französische Sprachwissenschaft</i> ) et "Littérature française" ( <i>Französische Literaturwissenschaft</i> ). Les étudiant(e)s doivent choisir l'une de ces deux matières comme dominante ( <i>Schwerpunkt</i> ). L'autre sera prise comme matière complémentaire ( <i>Ergänzung</i> ).
BUTS	<b>Art. 61</b> Le Ma en Minor dispense des enseignements approfondis et spécialisés dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements concernent aussi bien la synchronie que la diachronie. Ils privilégient à la fois les points de vue théoriques et empiriques sur les textes et sur les discours. Le Ma en Minor a les buts suivants :  a offre d'enseignements de spécialité dans les grandes disciplines de la linguistique et de la littérature françaises,  b approfondissement des méthodes analytiques et critiques en linguistique et en littérature françaises,

	<p>c consolidation de la culture linguistique et littéraire en français,</p> <p>d formation à la recherche fondamentale et sensibilisation à la recherche appliquée aux activités professionnelles.</p>
PARTICULARITÉS ET CONDITIONS D'ADMISSION	<p><b>Art. 62</b> <sup>1</sup> Les conditions d'admission aux études en Master sont réglementées par les dispositions des articles 4 et 5 RSL 05. Les étudiant(e)s doivent disposer d'un Ba en Minor de 30 ou 60 crédits. En particulier, au cas où des enseignements du Ba fondamentaux pour la branche d'études manquent, ces enseignements doivent être rattrapés en complément du programme Master. Ils figureront de manière séparée dans le Diploma Supplement.</p> <p><sup>2</sup> L'accès au Ma (Minor) en dominante (<i>Schwerpunkt</i>) "Littérature française" demande une Maturité avec latin ou un cours d'introduction de latin à la Faculté des Lettres de six heures (SWS) au total [soit 6 crédits], réparties sur deux semestres.. Ce cours d'introduction n'est pas compris dans le Ma de français. Il figure de manière séparée dans le Diploma Supplement.</p> <p><sup>3</sup> L'accès au Ma (Minor) en dominante (<i>Schwerpunkt</i>) "Linguistique française" ne demande pas de latin.</p>
ORGANISATION DES ÉTUDES	<p><b>Art. 63</b> <sup>1</sup> Le Ma (Minor) "Linguistique / Littérature françaises" dure 4 semestres. Il consiste en un Masterstudium (7<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> semestre) et en une Masterphase (10<sup>e</sup> semestre).</p> <p><sup>2</sup> Le modèle du Ma en Minor figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.</p> <p><sup>3</sup> La description des enseignements et des modules du Ma en Minor se trouve dans l'annexe 2 de ce plan d'études.</p>
RÉPARTITION DES AXES D'ÉTUDES	<p><b>Art. 64</b> Les axes d'études en Ma (Minor) de français se répartissent comme suit :</p> <p>a dominante (20 crédits),</p> <p>b matière complémentaire (10 crédits).</p>
FORMATION FONDAMENTALE ET EMPIRIQUE	<p><b>Art. 65</b> La formation en Ma (Minor) de français comprend quatre domaines principaux :</p> <p>a linguistique du français actuel (linguistique des textes, théories et méthodes en rhétorique / stylistique des discours, sémiologie de la communication, variantes géographiques du français, linguistique et enseignement du français, étude des genres non littéraires...),</p> <p>b linguistique diachronique (histoire de la langue française, évolution des idées linguistiques, histoire de la rhétorique, étude philologique des textes, stylistique historique),</p> <p>c histoire de la littérature et de la culture françaises (mise en évidence des convergences idéologiques et des parentés de motifs à une époque donnée, rapports interculturels et littérature comparée, modes spécifiques des transmissions du savoir à une époque donnée),</p> <p>d méthodes de l'analyse littéraire (analyse structurale et stylistique des textes littéraires, étude des genres littéraires).</p>
TRAVAUX ÉCRITS	<p><b>Art. 66</b> Dans le cadre de l'ensemble des séminaires, les étudiant(e)s rédigent trois travaux écrits (de 8 à 10 pages A4 chacun).</p>
NOTATION ET COMPENSATION	<p><b>Art. 67</b> <sup>1</sup> Toutes les prestations fournies par les étudiant(e)s sont notées. Les enseignements sont évalués soit individuellement, soit en</p>

combinaison par module. A l'intérieur d'un module, les notes peuvent être compensées.

<sup>2</sup> Compensation de note insuffisante en Ma Minor : 1 note insuffisante peut être compensée.

RÉPÉTITION DES  
CONTRÔLES

**Art. 68** Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignant(e)s concerné(e)s.

BOUCLAGE MINOR  
(MINOR-ABSCHLUSS)

**Art. 69** La note finale découle de la moyenne pondérée selon les crédits accordés aux contrôles des performances (art. 44 al. 2 RSL 05).

RESUME DES  
EXIGENCES EN MA  
(MINOR)

**Art. 70** Le programme d'études Ma en Minor comprend les enseignements suivants :

"LINGUISTIQUE /  
LITTÉRATURE  
FRANÇAISES"

a 4 enseignements dans la dominante (dont 2 sous forme de séminaire),  
b 2 enseignements dans la matière complémentaire (dont 1 sous forme de séminaire).

#### IV. Dispositions finales

**Art. 71** Les modifications du plan d'études dépendent de l'approbation de la Direction de l'Université. Sont exceptées les modifications des annexes, qui sont de la compétence du Conseil de Faculté.

**Art. 72** Ce plan d'études remplace le plan d'études "Langue et Littérature françaises" du 21 octobre 1999 de la Faculté des Lettres et il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2005.

**Berne, le 27 janvier 2006**

**Au nom de la Faculté des Lettres**

**Le Doyen**



**Approuvé par la Direction de l'Université**

**Berne, le 31. 1. 06**

**Le Recteur**

